

## **Chronique d'une nidification réussie du Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) en Wallonie \***

par Bernard HANUS<sup>1</sup> et Patrick DEWOLF<sup>2</sup>

*En 1996, un couple de Busard Saint-Martin a niché avec succès dans un champ d'orge d'hiver dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. Cet article relate cette nidification, devenue exceptionnelle en Belgique, ainsi que les mesures de protection qui ont été prises.*

Jadis nicheur, le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) est actuellement un migrateur et un hivernant régulier en Belgique, d'août à début mai. Les observations après le 10 mai sont sporadiques, avec de rares cas d'estivage et des reproductions seulement occasionnelles depuis plusieurs décennies. La découverte d'une nidification en 1996 dans l'est de la province du Hainaut fait donc figure d'événement. Par ailleurs, la localisation du nid dans un champ d'escourgeon posait un problème de protection de la nichée.

### **Aperçu du statut nicheur**

La population totale européenne est estimée à 22 - 32.000 couples nicheurs dont 15 à 20.000 pour la seule Russie (TUCKER & HEATH, 1994). Les 8 - 10.000 couples de la population occidentale (ARANBARRI *et al.*, 1995) se répartissent de la manière suivante : Espagne 1.000 couples, presque tous dans le nord, Allemagne 80 - 110 couples, Hollande 80 - 120 couples, Finlande 2 - 4.000 couples, Suède 1.000 - 2.000 couples, Grande-Bretagne 700 couples, France 2.500 - 3.000 couples, mais seulement 20 à 40 dans le nord (TOMBAL, 1996). L'espèce est donc bien présente mais peu commune dans les régions qui nous entourent.

En Belgique, le Busard Saint-Martin se reproduisait au 19<sup>e</sup> siècle dans les Hautes

---

\* Communication présentée lors de la Journée d'Etude Aves, le 27 novembre 1996 à Namur.

(1) Rue à Dettes 18, B - 6150 Anderlues.

(2) Direction de la Conservation de la nature et des Espaces verts de la Région Wallonne, Division Nature et Forêts, Avenue Prince de Liège 15, B - 5100 Jambes.

Fagnes (VAN HAVRE, 1928) où sa présence estivale n'est plus notée qu'irrégulièrement de nos jours. L'exception la plus marquante fut l'année 1986 avec 5 couples cantonnés et l'observation d'un jeune volant, qui a permis d'y supposer une reproduction locale (L. Schmitz). Ailleurs dans le pays, ce busard s'est reproduit régulièrement en Campine jusqu'en 1950 puis irrégulièrement jusqu'en 1967 (Avifaune de Belgique, 1967; Vlavico, 1989). En Wallonie, la seule nidification établie en dehors des Fagnes s'est déroulée en 1973 en Ardenne luxembourgeoise (DEVILLERS, 1988). Il est cependant probable qu'il y ait déjà eu d'autres tentatives de nidification.

## **Biotopes de nidification**

Evitant les habitations, l'espèce recherche les grandes zones agricoles ouvertes. En période de nidification, le Saint-Martin chasse dans les zones à végétation basse telles que jachères, ray-grass régulièrement fauché, friches, bords de route, prés de fauche ou pâturés, etc. La saison avançant, il étend son territoire aux parcelles récoltées (escourgeon, froment, etc.) dans lesquelles il trouve les micro-mammifères qui composent principalement son régime alimentaire, à l'inverse de celui des Busards cendré et des roseaux (*Circus pygargus* et *C. aeruginosus*), qui sont principalement ornithophages. En cultures, comme nous le verrons dans le cas particulier qui nous occupe, le problème majeur est la destruction des nichées juste avant l'envol au moment de la moisson.

En Wallonie, hormis le biotope semi-naturel spécifique des Hautes Fagnes, le seul couple nicheur connu (Ardenne en 1973) s'est installé dans une jeune plantation de résineux mêlée d'épilobes (G. DECREM in DEVILLERS, 1988). Comme, dans les pays limitrophes, les busards s'installent de plus en plus en cultures, le phénomène était donc à attendre chez nous.

## **Description du site et utilisation par le couple**

La plaine de Clermont-Castillon (Clermont-lez-Walcourt) se trouve à cheval sur le Condroz hennuyer et namurois, au nord-ouest de l'Entre-Sambre-et-Meuse. C'est un vaste plateau agricole limoneux d'une altitude moyenne de 175 m. Quelques boqueteaux, fermes isolées et ruisseaux diversifient le paysage. La zone de nidification, au pied du village de Castillon, comporte quelques prairies humides dont deux sont d'ailleurs des réserves privées (Groupe Environnement de l'Eau d'Heure et Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux). Les talus et bords de chemins sont particulièrement larges (1 à 5 mètres) et donc attractifs pour la faune. Un boqueteau ponctue la zone humide.

A titre indicatif, dans un rayon d'un kilomètre autour du nid (rayon pris arbitrairement pour donner un reflet de l'occupation de l'espace local - surface totale de 314 ha), on trouve 13 hectares de jachères, 6 hectares de prés de fauche et 5 hectares de bords de chemins. Ce sont les terrains de chasse quasi exclusifs du couple, qui a donc limité sa zone de chasse principale à un périmètre réduit, se contentant d'excursions sporadiques

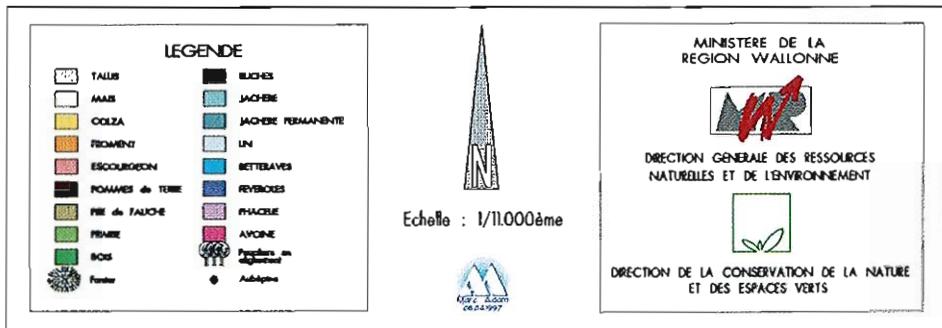
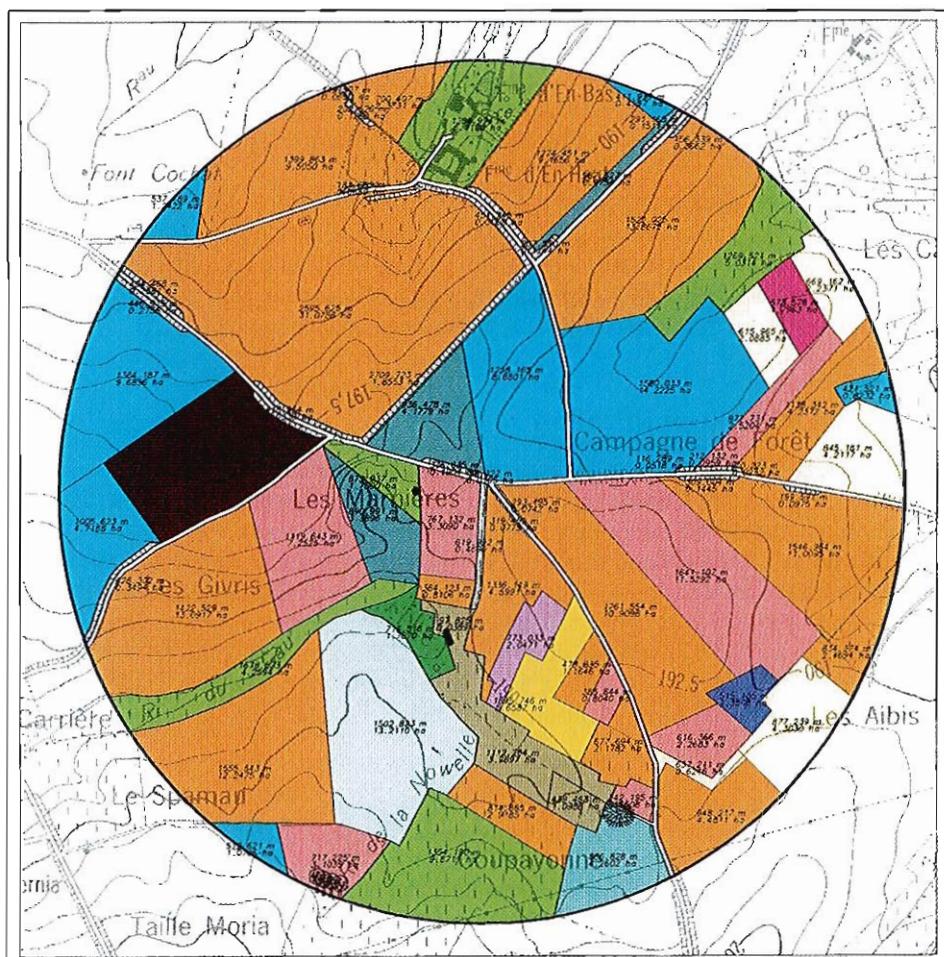


Fig. 1 - Parcellaire agricole dans un rayon de 1 km autour du nid.

en dehors de ce secteur. Ici, une jachère de ray-grass de 7 hectares fauchée trois fois de mai à août a concentré à elle seule 80 % des captures de proies (campagnols). Le reste du périmètre est composé de cultures de froment, maïs, escourgeon, betterave, colza, etc. Ce morcellement important des parcelles agricoles (Fig. 1) et l'effet d'écotone qu'il induit expliquent probablement aussi en partie le choix de ce site par les Busards Saint-Martin.

Le nid est placé dans un champ d'orge d'hiver (escourgeon - voir photo). En début de nidification, le couple chassait souvent sur la jachère adjacente à ce champ d'orge. La femelle y chassera ensuite jusqu'à l'envol des jeunes, tandis que les terres au sud du nid focalisent les chasses du mâle. En août, et au fur et à mesure de l'avancement de la moisson, les busards ont progressivement étendu leur rayon d'action.

## Chronologie de la nidification

Selon la saison, les trois espèces de busards se rencontrent dans la plaine de Clermont-Castillon : le Cendré en migration (un couple s'est même cantonné dans les années 80, un autre a été vu en juin 1997), le Busard des roseaux y estive et le Busard Saint-Martin y hiverne chaque année. L'hiver 1995-96 a vu se former un dortoir qui compta un maximum de 10 individus au début de décembre. Ce site, distant de 1 km du futur nid, est une jachère au couvert herbacé assez élevé. Le labour de cette parcelle dans la semaine suivant la découverte du dortoir a causé la dislocation de celui-ci. Des oiseaux seront toutefois présents jusqu'à début avril, dont un seul mâle adulte en février. Aucun busard n'a ensuite été observé jusqu'au 23 mai. Dès ce jour, la chronologie des observations est la suivante.

- 23 mai : Un mâle adulte est posé sur un piquet de clôture.
- 6 juin : Un passage de proie en vol est observé. La femelle retourne au nid dans un champ d'escourgeon en bordure de route.
- du 6 au 20 juin : La femelle couve assidûment et ne quitte le nid que pour aller à la passe de proies, qui a toujours lieu en vol. Après chaque nourrissage, le mâle apporte rituellement un matériau au nid, un plant de froment ou d'escourgeon. Ce comportement disparaîtra à l'éclosion des pulli. Pendant cette période, le couple est discret et passe inaperçu.
- 20 juin : Pour la première fois, le mâle apporte directement une proie au nid, ce qui indique que l'éclosion des jeunes a eu lieu. Le mâle sera le pourvoyeur de la nichée mais la distribution sera toujours effectuée par la femelle. La capture des proies est étonnamment aisée : le mâle passe plus de temps en déplacement et à la préparation de la proie qu'à la chasse proprement dite, qui dure souvent moins d'une minute ! A partir de ce moment, le mâle est beaucoup plus agressif; ainsi, il houspille violemment un Busard des roseaux. De même, il alarme bruyamment quand un promeneur s'approche du champ.
- 4 juillet : Les passes en vol reprennent alors que les pulli doivent avoir 15 jours. Dorénavant, la femelle quitte le nid pour des périodes de plus en plus longues. Elle survole le site en permanence et alarme à la moindre occasion. A partir de cette date, la femelle chasse sporadiquement et contribue donc toujours très peu à l'apport de proies.

- A partir du 11 juillet : La femelle ne va plus au nid que pour nourrir les jeunes. Un rassemblement de 150 corvidés se forme tous les matins dans le pré voisin sans provoquer de réaction de la part du couple.
  - 17 juillet : Un des jeunes est aperçu pour la première fois, s'essayant au vol sur son nid.
  - 19 juillet : Un Busard Saint-Martin juvénile exogène (manifestement plus âgé que les oiseaux de Clermont, donc issu d'une autre nidification de localisation inconnue) vient quénander la proie que le mâle apporte à la femelle. La réaction est immédiate : ce jeune est reconduit "manu militari" au-delà des limites du territoire. L'après-midi, une partie du champ est récoltée sous notre contrôle. Le soir, le mâle chasse déjà dans les chaumes !
  - 23 juillet : Deux jeunes volent et un troisième est nourri au nid.
  - 25 juillet : Un jeune Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) houspille longuement le couple. Pour la première fois, la femelle passe une proie en vol à un jeune.
  - 27 juillet : Le mâle est observé pour la dernière fois. La femelle s'occupe dorénavant seule des trois jeunes.
  - 1er août : Le reste du champ est récolté, après accord de notre part.
- En août et septembre, la famille sera toujours présente sur le site, les jeunes restant dépendants de la femelle.

## Protection de la nichée

Pour cette première en Wallonie, nous avons pris un luxe de précautions afin de mettre toutes les chances de notre côté. La Région Wallonne a opté pour le paiement d'une indemnité pour manque à gagner à l'agriculteur exploitant la parcelle concernée. La partie conservée sur pied le temps nécessaire à l'envol des jeunes (1ha70) peut assurément être considérée comme excessive. Toutefois, l'incertitude quant à l'âge des jeunes busards et les risques élevés de prédation dûs à la proximité du bosquet nous ont conduits à choisir la sécurité. A cette fin, deux bordures de champs ont été préservées afin d'éviter l'effet "îlot" qui attire invariablement les prédateurs. D'autre part, lors de la première moisson (19 juillet) de la partie de parcelle laissée à l'agriculteur, nous avons demandé à celui-ci de commencer la récolte le long de la limite intérieure de cette dernière de manière à éviter que les jeunes s'éloignent progressivement du nid sous l'effet du stress ne se rapprochant dangereusement de la moissonneuse. Nous pensons que, de cette manière, les jeunes seraient arrêtés par cette ouverture artificielle et brutale dans le champ qui les a vus naître. La partie ainsi récoltée a fait l'objet des contrôles d'usage et notamment en ce qui concerne les rendements, qui sont parmi les plus élevés pour cette céréale (10,5 t/ha à 6,5 FB/kg). C'est cette valeur qui a servi à déterminer le manque à gagner réel endossé, momentanément, par l'agriculteur, par comparaison avec le rendement obtenu lors de la récolte ultérieure du reste de la parcelle (7,3 t/ha). C'est grâce à la collaboration très étroite mise en place directement avec Monsieur Dewey, attaché à la Direction générale de l'Agriculture du Ministère de la Région Wallonne que ce manque à gagner réel a pu être calculé, en prenant en considération les autres facteurs entrant en ligne de compte : perte de temps, déplacements supplémentaires, désherbages ultérieurs plus difficiles à réaliser...



Photo - Site de nidification, Castillon, 19 juillet 1996, début de la moisson (photo P. Dewolf).

A l'avenir, des méthodes plus souples pourront être utilisées. Suite aux expériences menées en France, Jean-Charles Tombal conseille tout simplement de déplacer le nid quand les pulli sont âgés d'une quinzaine de jours et de le replacer à un endroit adéquat. Un champ de betteraves peut même suffire, par défaut. Autant que possible, il faut réaliser l'opération en présence des adultes, mais, le cas échéant, ceux-ci sont capables de trouver le nouvel emplacement du nid.

## Conclusion

Les busards sont des espèces particulièrement exposées aux destructions directes, comme le montre malheureusement l'échec de la tentative de reproduction du Busard cendré à Rouveroy (Hainaut occidental) en 1996. Leur avenir dépendra à la fois du respect effectif du statut de protection légale dont ils jouissent depuis les années 70 et de la localisation en temps utile de nicheurs installés dans des milieux précaires comme les cultures et les jeunes plantations forestières. Dans ce contexte, il serait opportun de mettre en place un système de surveillance des nids éventuels, le plus tôt possible et en synergie avec les agents de la Division de la Nature et des Forêts de la Région Wallonne.

Il n'est en effet pas utopique de penser que les trois espèces de busards sont susceptibles de s'installer en Wallonie dans les prochaines années. La principale pierre

d'achoppement sera alors la destruction des nichées lors de la moisson, souvent trop hâtive.

Enfin, dans un contexte plus général, comme pour toutes les espèces exigeantes, le futur dépendra de l'espace que l'homme moderne voudra bien laisser à la nature. Dans le cas qui nous occupe, il a suffi d'un fond humide mis en réserve et de quelques bordures de chemins un peu plus larges que la moyenne !

REMERCIEMENTS - L'aide, notamment financière, de la Région wallonne - Direction de la Conservation de la Nature et des Espaces Verts - fut déterminante, tout comme la compréhension de l'agriculteur exploitant et propriétaire, Monsieur Teetaert. Il convient également de remercier Monsieur Dewey pour son accueil immédiat et pour la grande compétence avec laquelle le calcul du manque à gagner réel de l'agriculteur a été effectué. Enfin, nos remerciements vont aux personnes qui nous ont aidés de diverses manières : M. Adam, J. Doucet, J.-Louis Coppée, Ph. Collard, A. Pourtois, Tramasur, Arnould, J.-S. Rousseau, A. Périel, J.-P. Jacob, A. Demaret, J.-C. Tombal, L. Wargé.

SUMMARY - Chronicle of a successful nesting of a Hen Harrier (*Circus cyaneus*) in Wallonie. In 1996, a pair of Hen Harrier nested successfully in a winter barley field in the Entre Sambre et Meuse region. Relation of this nesting - exceptional in Belgium - and of the conservation measures taken on this occasion.

SAMENVATTING - Kroniek van het geslaagde broeden van een Blauwe Kiekendief (*Circus cyaneus*) in Wallonië.

In 1996 slaagde een paar blauwe Kienkendien in een gerstveld van de Entre Sambre et Meuse te nesten. Verhaal van een België buitengewoon broedgeval en van de aangenomen behoudsmaatregelen

## BIBLIOGRAPHIE

ARAMBARRI, R., RODRÍGUEZ, A.F. & ARTÍGUEZ G. (1995) : Elaguilucho Pálido *Circus cyaneus* en la Comunida Autónoma Vasca : status distribución en la época de cría y zonas de invernada. *Alytes*, VII : 101 - 127.

COMMISSION POUR L'AVIFAUNE DE BELGIQUE (1967) : Avifaune de Belgique. *Le Gerfaut*, 57 : 273 - 465.

DEVILLERS, P. (1988) : Busard Saint-Martin, *Circus cyaneus* in DEVILLERS, P. et al., éd. : *Atlas des oiseaux nicheurs de Belgique*. I.R.S.N.B., Bruxelles.

VAN HAVRE, G. C. M. (1928) : *Les oiseaux de la faune belge*. Ed. M. Lamertin, Bruxelles.

TOMBAL, J.Ch. [coord.] (1996) : Les oiseaux de la Région Nord - Pas-de-Calais. Effectifs et distribution des espèces nicheuses. Période 1985 - 1995. *Le Héron*, 29 : 1- 336.

TUCKER, J.M. & HEATH, M.F. (1994) : *Birds in Europe : Their Conservation Status*. Birdlife International, Cambridge.

VLAVICO (1989) : *Vogels in Vlaanderen. I.M.P., Bornem*.